

La délinquance de Al Jouady Akrach, juste une affaire de misère humaine, monsieur le Procureur ?

écrit par Christine Tasin | 3 janvier 2024



Le SDF souhaitait passer la nuit dans une chambre de l'internat de l'établissement scolaire.



Le SDF souhaitait passer la nuit dans une chambre de l'internat de l'établissement scolaire.

34 mentions au Casier judiciaire dont 25 condamnations, infractions routières, séquestration sur mineur, agression sexuelle, violences, menaces de mort, vol de téléphone... Je vous assure que si moi, Christine Tasin, j'avais ce palmarès à mon actif, je prendrais bien 10 ans de cabane. Avec la dernière affaire en date, mineure par rapport au reste, **le quidam, lui, sera « sévèrement » puni, 1 an de prison dont 6 avec sursis, obligation de travailler, de réparer les dommages :**

*Cette nuit-là, aux alentours de minuit, le directeur adjoint de l'établissement reçoit une alerte : quelqu'un s'est introduit dans l'établissement. Il appelle directement le commissariat. Sur place, les forces de l'ordre trouvent la porte d'issue de secours **forcée au pied de biche**. À l'intérieur de l'internat, une chambre, **la 137**, a également été forcée. Al Joudy Akrach, qui se cachait, est interpellé. Sur lui, on retrouve une bombe lacrymogène ainsi qu'un pied de biche. Pourtant, le SDF l'assure, «la porte n'était pas fermée, je ne l'ai pas forcée».*

*Le représentant de l'établissement, de son côté, maintient que toutes les chambres étaient **fermées**, et que la porte d'issue de secours ne peut pas être ouverte de cette manière de l'extérieur. Il se porte partie civile et réclame les frais de réparation des portes.*

<https://www.oisehebdo.fr/2024/01/01/beauvais-sdf-introduit-chambre-internat-saint-esprit/>

L'histoire ne dit pas si ce personnage au nom bien français est français ou pas, en situation régulière ou pas. En tout cas, « *il perçoit le chômage qui l'aide à payer l'hôtel de temps à autre* » .

Il a pour projet d'ouvrir une société de nettoyage. Je ne sais pas vous, mais faire travailler un quidam qui a un curriculum comme le sien, moi j'y regarderais à deux fois !

«C'est une affaire de misère humaine, souffle le substitut du procureur. Le problème, c'est qu'il est parfois honnête, parfois pas du tout.» Au vu de son casier judiciaire, le ministère public requiert une peine de 12 mois de prison dont 6 sous sursis probatoire pendant deux ans, le maintien en détention, une obligation de travailler, de réparer les dommages, de se soigner, de fixer sa résidence, 300 € pour l'intrusion et l'interdiction de détenir une arme pendant trois ans.

Bref ce bonhomme si misérable, à mon sens, ne rentrera jamais dans le rang, misère ou pas. Je ne vois pas 36 solutions, remigration s'il n'est pas français, déportation sur l'île du diable ou travaux forcés à Cayenne... faut bien qu'on trouve des solutions pour protéger les honnêtes gens, puisque la justice ne fait plus son boulot, non plus que le politique !